Le Stan-Info

Décembre 2018 - Janvier 2019
Vol. 01 – Numéro 27

221, rue Centrale
St-Stanislas-de-Kostka
(Québec) J0S 1W0
450 373-8944

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Le 2 décembre dernier plus de 80 citoyens dont 45 jeunes se sont réunis pour le 1er dépouillement de noël depuis plusieurs années. L'évènement a été un succès. Le Père Noël à donné de très beaux cadeaux aux tout-petits de 1 an à 12 ans. Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain.

Joyeux Noël et bonne et heureuse année!

Au nom du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et du personnel, nous vous offrons nos meilleurs voeux de santé, de paix et de bonheur pour Noël et la nouvelle année.

Table des matières

Infos municipales 2
Urbanisme 2-3
Loisirs 3
Programmation activités 2019 4
Service incendie 5
Communautaire 5
Bibliothèque 6
Soccer 6
Sûreté du Québec 7
Calendrier des collectes 2019 8

À LA MAIRIE

Saint-Stanislas-de-Kostka

Caroline Huot
Mairesse
mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Daniel Fradette
Conseiller – district no. 1
conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Jean-François Gendron
Conseiller – district no. 2
conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt
Conseillère – district no. 3
conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Michel Taillefer
Conseiller – district no. 4
conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Réjean Dumouchel
Conseiller – district no. 5
conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault
Conseiller – district no. 6
conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca

Bureau municipal

221, rue Centrale, C.P. 120
Saint-Stanislas-de-Kostka (Qc) J0S 1W0

Tél.: **450-373-8944**
Fax: **450-373-8949**

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi de 9h à 16h
Vendredi de 9h à midi
Fermé entre 12h et 13h.

Courriel: info@st-stanislas-de-kostka.ca
Site web: www.st-stanislas-de-kostka.ca

Municipalité Saint-Stanislas-de-Kostka:
www.facebook.com/ststanislasdekostka/

Bibliothèque Maxime-Raymond:
www.facebook.com/bibliomaximeraymond/

Camp de jour:
www.facebook.com/campjourststan/

Stan-Ados:
www.facebook.com/stanadolescents/

Conception et impression du journal:
© Les Publications Municipales
Sans frais: 1-877-553-1955

INFOS MUNICIPALES

FERMETURE DES BUREAUX
Fermeture des bureaux du
21 décembre, à midi, jusqu'au 4 janvier inclusivement.

TAXES 2018

Veuillez noter que les comptes de taxes 2018 doivent être payés au plus tard le **3 décembre avant midi**. Après cette date, votre compte sera transmis à la MRC de Beauharnois-Salaberry et votre situation entrainera alors des frais additionnels. Assurez-vous d'acquitter également votre compte de taxes scolaires.

Si vous croyez être dans l'incapacité d'acquitter votre facture, veuillez contacter votre institution financière, elle préfèrera l'apprendre de vous que de nous.

AVIS PUBLICS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Camille Primeau, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, en vertu de l'article 148.0.1 du Code municipal, concernant le contenu du calendrier des séances du conseil pour l'année 2019 :

Les séances ordinaires du conseil se tiendront au Centre municipal situé au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka à 20 heures aux dates suivantes :

- ***7 janvier 2019***
- ***4 février 2019***
- ***4 mars 2019***
- ***1 avril 2019***
- ***6 mai 2019***
- ***3 juin 2019***
- ***8 juillet 2019***
- ***5 aout 2019***
- ***Mardi 3 sept. 2019***
- ***7 octobre 2019***
- ***4 novembre 2019***
- ***2 décembre 2019***

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka,
ce 6 novembre 2018

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec ;*

QU'UNE séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka se tiendra le mercredi 19 décembre 2018, à 20 h ;

QUE lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires de la Municipalité ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier, conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec ;

QUE lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier ;

Les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier pourront être consultés au bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture après leur dépôt, dès le 20 décembre 2018.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka,
ce 6 décembre 2018.

Maxime Boissonneault,
Adm.A., DMA, B. Éd.
Directeur général

URBANISME

TRAVAUX, PERMIS OBLIGATOIRE

Il est important de communiquer avec la personne en charge de l'inspection municipale avant d'entamer des travaux (construction, rénovation, agrandissement, etc.) pour l'obtention du permis. Afin de faciliter la demande de permis, il est possible de l'effectuer via le site internet de la Municipalité, à l'adresse suivante; http://www.st-stanislas-de-kostka.ca/fr/demande-de-permis-en-ligne

La Municipalité fait son possible pour délivrer les permis et les certificats d'autorisation rapidement, dans un délai maximal de 30 jours (nombre de jours en calendrier), lorsque la demande est complète.

URBANISME

AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES

Assurez-vous que le numéro d'immeuble de votre résidence reste visible en tout temps. Sa visibilité ne doit pas être obstruée par un abri, un arbre, une décoration de Noël ou de la neige. En vertu des dispositions du règlement 268-2013 *Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques*, tout propriétaire est tenu d'afficher le numéro civique attribué à sa propriété de façon à ce qu'il soit visible de la voie publique et veiller à ce que cet affichage soit maintenu en bon état.

SAISON HIVERNALE

Avec la saison hivernale qui approche, nous désirons vous informer que vous devez vous assurer que rien n'encombre toute portion de terrain donnant sur l'emprise municipale de la rue. De plus, il importe de maintenir en bon état de propreté vos fossés et ponceaux en les laissant libres de toute accumulation de terre, de débris ou tout obstacle qui empêcherait l'eau de s'écouler normalement à la fonte des neiges.

Lorsque vous déneigez vos entrées, assurez-vous de ne pas déposer de la neige dans la rue ou sur les terrains municipaux. Veuillez en aviser votre entrepreneur pour éviter que cette situation arrive. Pour des fins de sécurité, il est nécessaire de déneiger les sorties, balcons et terrasses adéquatement.

Nous vous rappelons que les abris temporaires pour les automobiles sont autorisés à partir du 15 octobre jusqu'au 15 avril.

STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

N'oubliez pas qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser votre véhicule routier sur le chemin public entre minuit et six heures le matin à compter du 1er décembre, et ce, jusqu'au 1er avril inclusivement. Cet avis est valide pour tout le territoire municipal.

LOISIRS

UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS AU BÉNÉFICE DES CITOYENS DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Une entente intermunicipale a été conclue entre la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin que les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka aient accès à toutes les collections et services offerts par la bibliothèque Armand-Frappier. Cette entente permettra à tous les Staniçois/ses d'augmenter de façon appréciable leur offre de lecture et d'activités en loisirs.

En effet, la bibliothèque Armand-Frappier comporte 150 000 livres, 1100 livres numériques, 10 000 numéros de périodiques dont 445 abonnements courants, plus de 8000 films et C.D. L'institution de la rue Saint-Thomas abrite aussi d'importantes collections de généalogie, d'histoire locale, de bandes dessinées et de partitions musicales. On peut consulter le catalogue complet de la bibliothèque via le site internet https://valleyfield.koha.collecto.ca/. La collection complète de la bibliothèque Maxime-Raymond sera disponible sur le même site à partir du 1er janvier 2019.

Le contenu du protocole

Cette entente constitue une avancée majeure en terme de collaboration intermunicipale. Elle permet l'intégration de la bibliothèque Maxime-Raymond à l'intérieur de la bibliothèque Armand-Frappier qui devient par le fait-même une succursale de cette dernière. Selon M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield, il s'agit «*D'une entente, dont la première étape, pourrait être suivie d'autres étapes dans le but d'améliorer l'accessibilité aux Stanisçois-ses aux activités de loisirs*».

Dans un premier temps, La ville de Valleyfield s'engage à donner accès à tous les citoyens de la municipalité de Saint Stanislas-de-Kostka aux services et collections de la bibliothèque Armand-Frappier afin qu'ils puissent se prévaloir des mêmes privilèges que les citoyens de la ville de Salaberry-de-Valleyfield. L'entente prévoit aussi de poursuivre le développement de la bibliothèque Maxime-Raymond et d'intégrer les 7000 titres de cette dernière dans le catalogue de la bibliothèque Armand-Frappier (système Koha). La bibliothèque Armand-Frappier prend aussi la responsabilité des budgets de la bibliothèque Maxime-Raymond par l'entremise du bibliothécaire responsable de la bibliothèque Armand-Frappier qui soumettra ce budget, pour approbation, à la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avant le mois d'octobre de chaque année. Les acquisitions des documents pour la bibliothèque Maxime-Raymond seront effectuées à partir de janvier 2019 sur une base régulière par les bibliothécaires de la bibliothèque Armand-Frappier. Lors du choix de documents, ils devront tenir compte des particularités propres de la bibliothèque Maxime-Raymond, respecter les budgets qui leur sont alloués et accorder une attention particulière aux suggestions d'achats venant des citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka. L'équipe de la bibliothèque Armand-Frappier verra à traiter les documents (recevoir, valider, ajouter de la notice bibliographique, effectuer la préparation matérielle). Il y aura aussi ajout d'une navette afin que les documents puissent circuler d'une bibliothèque à une autre.

Dates à retenir :

- **Dès maintenant** : les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka ont accès à la collection locale de la bibliothèque Armand-Frappier.
- **31 décembre 2018** : Fin de l'entente avec Réseau-biblio Montérégie.

Pour se procurer votre carte d'abonné :

Les Stanisçois/ses sont invités à se présenter à la bibliothèque Maxime-Raymond, au 117, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, à la bibliothèque Armand-Frappier : 80, rue Saint-Thomas, Salaberry-de-Valleyfield, ou à la succursale de Saint-Timothée située au 4949, boulevard Hébert Salaberry-de-Valleyfield. Vous devez avoir en votre possession une pièce d'identité avec votre photo et adresse démontrant votre lieu de résidence.

Saint-Stanislas-de-Kostka

PROGRAMMATION HIVER 2019

Inscriptions du 10 décembre au 21 décembre 2018
7 janvier au 11 janvier 2019
Lundi au jeudi 9h à 12h – 13h à 16h Vendredi 9h à 12h
Soirée : 18-19 décembre et 8-9 janvier, 16h à 19h
221, rue Centrale Saint-Stanislas-de-Kostka
Pour plus d'informations : (450) 373-8944, poste 206

JOUR	HEURE	LIEU	PRIX	DURÉE
YOGA ET QIGONG				
LUNDI	10h à 11h	Centre Socioculturel 221, rue Centrale	Avec Françis Renaud **80 $ pour 12 séances**	14 janvier au 1er avril 2019
LUNDI	19h à 20h	Centre Socioculturel 221, rue Centrale	Avec Françis Renaud **80 $ pour 12 séances**	14 janvier au 1er avril 2019
PICKLEBALL LIBRE				
MARDI	9h à 16h 18h à 20h	Centre Socioculturel 221, rue Centrale	GRATUIT aucune réservation	15 janvier au 30 avril 2019
BADMINTON LIBRE				
MERCREDI	9h à 16h 18h à 20h	Centre Socioculturel 221, rue Centrale	GRATUIT aucune réservation	16 janvier au 1er mai 2019
JEUX DE SOCIÉTÉ				
MERCREDI	9h à 16h 18h à 20h	Centre Socioculturel 221, rue Centrale	GRATUIT aucune réservation Quelques jeux sur place Apportez aussi vos jeux	16 janvier au 1er mai 2019
YOGA PARENTS/ENFANTS 3 ANS ET PLUS				
JEUDI	18h à 18h45	Centre Socioculturel 221, rue Centrale	Avec No Gravity **80$ pour 8 séances** 1 parent par enfant est inclus dans ce prix	7 février au 28 mars 2019

12 CHOSES À FAIRE EN SÉCURITÉ INCENDIE AVANT LE TEMPS DE FÊTE

Le temps est venu de procéder à l'entretien de votre maison en vue de réduire les risques d'incendie!

INTÉRIEUR

- **Plinthe de chauffage**. Éloignez les rideaux et les meubles à une distance de dix centimètres des plinthes électriques. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'objet à l'intérieur.

- **Avertisseur de fumée et détecteur de monoxyde de carbone**. Enlevez la poussière en passant l'aspirateur sur le boitier. Appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai afin d'entendre le signal sonore. N'oubliez pas de changer la pile de l'avertisseur de fumée lors du prochain changement d'heure.
- **Extincteur portatif.** Assurez-vous qu'il soit toujours à l'endroit désigné, qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé. Observez si les directives d'utilisation sur la plaque signalétique sont lisibles. Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein. Examinez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction du diffuseur, vous devez vous en débarrasser. Regardez la pression de l'extincteur: l'aiguille doit être dans le vert.

- **Conduit d'évacuation de la sécheuse**. Débranchez la sécheuse et le conduit pour retirer les charpies accumulées à la main ou à l'aide d'un aspirateur.
- **Ventilateur de salle de bain et hotte de cuisine**. Examinez sa condition par le clapet extérieur. Mettez-le en fonction et si le clapet ouvre peu ou pas, alors il est possible que le conduit soit obstrué ou décroché.
- **Conduit de chauffage à air pulsé**. Fixez une brosse au bout du boyau de l'aspirateur et introduisez-le dans les conduits de reprise pour les nettoyer. Pour les conduits de ventilation, qu'ils soient rigides ou flexibles, ils ne peuvent être nettoyés qu'au moyen d'équipement spécialisé. Si la gaine plissée des conduits flexibles est étirée, il n'existe qu'une seule option: le remplacement.

EXTÉRIEUR

- **Feuilles mortes**. Compostez, il ne faut pas les bruler.
- **Cheminée**. Faites-la ramoner par un membre de l'*Association des professionnels du chauffage* (http://www.poelesfoyers.ca/) et demandez au technicien de vérifier l'état de la maçonnerie, des ancrages et du chapeau.
- **Cordes de bois**. Entreposez les cordes de bois dehors, loin de la maison. Le bois doit être cordé de manière sécuritaire et ne pas obstruer une ouverture de la maison.
- **Rallonges électriques extérieures.** Utilisez des rallonges électriques homologuées conçues pour un usage extérieur seulement. Il en va de même pour les lumières décoratives (ex. d'ambiance, d'halloween ou de Noël).

- **Cabanon.** Entreposez les produits inflammables de façon sécuritaire et limitez les quantités. Les produits pour la piscine doivent être entreposés loin des autres comme l'essence.
- **Propane**. Laissez la bouteille à l'extérieur, en position debout sur une surface stable.

Paniers de Noël

L'inscription pour les Paniers de Noël commencera le lundi 12 novembre 2018 ; 450-264-2241

La date limite pour l'inscription est le vendredi 12 décembree 2018

Distribution des paniers de Noël pour les résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka ; **le mercredi 19 décembre: Entre 13h00 et 15h30**

Endroit : La Bouffe Additionnelle 16 Prince, Huntingdon

SOUPER ET SOIRÉE DU TEMPS DES FÊTES!

Le samedi 22 décembre 2018, l'*Association québécoise des loisirs folkloriques sud-ouest* (AQLF sud-ouest) vous invite à vivre une soirée folklorique haute en couleurs au Centre Socioculturel de Saint-Stanislas-de-Kostka, situé au 221, rue Centrale.

Les portes ouvriront à 16h. Un souper traditionnel du temps des fêtes sera servi vers 17h30 et sera suivi de spectacles, musique folklorique, chansons à répondre, chansons des fêtes, danse (sets carrés), etc. Venez vous amuser comme dans le bon vieux temps!

Réservations obligatoires pour le souper avant le 18 décembre.

Admission

Souper et soirée : 25$ (20$ pour les résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka).

Soirée seulement (de 19h à 23h) : 10$ (Gratuit pour les résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka)

Procurez-vous vos billets le plus tôt possible à l'hôtel de ville de Saint-Stanislas-de-Kostka (incluant les billets gratuits pour la soirée).

Informations

Rita Leduc, présidente AQLF Sud-Ouest
450-377-1654
courriel: info@aqlfsudouest.com
site web: www.aqlfsudouest.com

BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND

RÉSEAU BIBLIO de la Montérégie

HEURES D'OUVERTURE:

Tous les mardis de 9h à 12h et 13h à 16h30
Tous les mercredis de 18h30 à 20h
Tous les samedis de 9h30 à 11h30

Abonnement gratuit pour les résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Notez que pour la période des fêtes, la bibliothèque sera fermée **du 18 décembre 2018 au 5 janvier 2019 inclusivement.**

CONCOURS DE DÉCORATION DE CITROUILLES – VOTE

Voici les résultats du concours de décoration de citrouilles des garderies en milieu familial de Saint-Stanislas-de-Kostka et de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption.

1ère place :
Les élèves de la classe de Myriam Dumberry 6ème année

2ème place :
Les élèves de la classe de Myriam Dumberry

3ème place :
Les élèves de la classe de Stéphanie Leclerc-Latulippe 5ème année

L'ASSOCIATION DE SOCCER SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA FÊTE SON 25e ANNIVERSAIRE D'EXISTENCE

Il y a 25 ans, des bénévoles de la Municipalité ont implanté le soccer à Saint-Stanislas-de-Kostka. Cette association fait la promotion de ce sport d'équipe et encourage le développement ainsi que les saines habitudes de vie de nos joueurs provenant de Saint-Stanislas-de-Kostka et des municipalités environnantes.

L'Association de Soccer Saint-Stanislas-de-Kostka tient à souligner l'importance de l'implication des bénévoles et des commanditaires depuis plus d'un quart de siècle. Un merci tout particulier va à Réjean Dumouchel pour sa passion et son dévouement pour ce sport depuis de nombreuses années : il est un modèle inspirant pour tous!

Nous profitons de l'occasion pour remercier également les commanditaires suivants : **Asphalte Verner inc., Caisse Desjardins du Haut St-Laurent, Himbeault Gibier, Jardins St-Stan, Johanne Lacombe, Matériaux R.Thibault et Fils ainsi que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.**

Pour commémorer ce 25e anniversaire d'existence, rien de moins que la médaille d'or pour deux équipes seniors de « ***L'Association de Soccer Saint-Stanislas-de-Kostka*** »! Nos « Tornades » ont fait briller notre région lors des finales régionales le 16 septembre 2018.

Les finales régionales de l'ARSSO (Association Régionales Soccer Sud-Ouest) se sont déroulées le 16 septembre 2018 à Salaberry-de-Valleyfield.

Pour ceux qui seraient intéressés à joindre l'Association de Soccer Sait-Stanislas-de-Kostka pour la saison 2019, la période d'inscriptions se fera à la mi-janvier.

Les filles ont remporté l'or face à l'équipe de Mercier 3-2

Les gars ont remporté l'or face à l'équipe de Valleyfield 2-0

La Sûreté du Québec vous informe

MRC de BEAUHARNOIS-SALABERRY
Municipalité Régionale de Comté

Service, professionalisme, respect et intégrité.

POUR ÊTRE SÉCURITAIRE, INSTALLEZ VOS PNEUS D'HIVER

Avec la période hivernale à nos portes, la Sûreté du Québec désire rappeler aux automobilistes qu'ils doivent obligatoirement munir leur véhicule de pneus d'hiver pour circuler sur les routes du Québec. En effet, le Code de la sécurité routière prévoit que tous les véhicules de promenade et les taxis immatriculés au Québec doivent être munis de pneus d'hiver, du 15 décembre au 15 mars inclusivement.

La Sûreté du Québec assure une vigie constante et redouble d'attention pour améliorer la sécurité routière. Se prémunir de pneus d'hiver constitue l'un des moyens nécessaires afin d'assurer vos déplacements de façon sécuritaire. Les propriétaires de véhicules non conformes s'exposeront à une amende minimale de 200 $ plus les frais. L'obligation des pneus d'hiver vise essentiellement à accroître la sécurité routière.

Les propriétaires de certains véhicules peuvent munir leur véhicule de pneus à crampons, et ce, du 15 octobre au 1er mai inclusivement. L'utilisation de pneus à crampons est toutefois interdite en dehors de cette période.

ADAPTER SA CONDUITE AUX CONDITIONS DE LA ROUTE

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signaisation est respectée. En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 $ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

L'IMPORTANCE DE BIEN DÉNEIGER SA VOITURE

Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux de changement de direction et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à des amendes.

La Sûreté du Québec invite les usagers de la route à consulter les sites Internet du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec et de la Société de l'Assurance Automobile du Québec, afin de mieux connaître les règles de sécurité routière. Bon hiver à tous!

Karine Picard
Sergente, Coordonnatrice aux relations avec la communauté et relations médias

Sûreté du Québec MRC de Beauharnois-Salaberry (En cas d'urgence, composez 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1)
625, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield, J6S 0K9 • Tél. 450-370-4350 • Téléc. 450-370-4386
Internet : www.sq.gouv.qc.ca

CALENDRIER DES COLLECTES 2019

Ordures · Déchets volumineux · Matières recyclables · Surplus de carton · Plastiques agricoles

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

INFORMATION: MRC de Beauharnois-Salaberry - 450 225-0870 p. 239 - www.mrc-beauharnois-salaberry.com